



Renouvellement de la convention collective chez Auchan Luxembourg : des avancées concrètes pour les salariés

L'OGBL et le LCGB se félicitent du récent accord trouvé avec la direction d'Auchan Luxembourg concernant le renouvellement de la convention collective de travail, qui couvre les quelque 1200 salariés de l'entreprise.

Ce renouvellement apporte plusieurs avancées importantes pour les salariés, notamment :

- **Des garanties salariales renforcées**, avec des écarts minimaux entre les différents groupes d'occupation au sein l'entreprise.
- **De nouvelles majorations pour le travail en horaires tardifs**, notamment le samedi et les veilles de jours fériés, pouvant atteindre **+50%**.
- **Une meilleure reconnaissance du travail du dimanche**, avec des majorations de **+80% avant 13h et +85% après 13h**, ainsi qu'un encadrement du nombre de dimanches travaillés.
- **Une amélioration des avantages sociaux**, avec notamment une prime de fin d'année de **130 euros** augmentée de **40 euros par enfant à charge**, ainsi que des bons d'achat pour la naissance et le départ à la retraite.
- **L'introduction d'un droit à la déconnexion**, visant à mieux protéger le temps de repos des salariés et à encadrer les sollicitations professionnelles en dehors des horaires de travail.
- **Une prime exceptionnelle en 2026**, allant jusqu'à 75 euros selon le taux d'occupation.

La nouvelle convention collective est applicable du 1^{er} mai 2026 au 30 avril 2029.

Pour l'OGBL et le LCGB, ce renouvellement constitue une avancée concrète en matière de pouvoir d'achat, de reconnaissance du travail et d'amélioration des conditions de travail.

Ces résultats sont le fruit du dialogue social et de l'engagement de la délégation du personnel, qui a porté les revendications des salariés tout au long des négociations.

**Communiqué par l'OGBL et le LCGB,
le 19 octobre 2026**